

Adresse du siège :

Maison des associations
Place du 1^{er} mai
81100 CASTRES-France

E-mail : castres@lespigeonsvoyageurs.fr
WEB : www.lespigeonsvoyageurs.fr

Association loi 1901, créée en 1926
Enregistrement : - RNA : W812001820 - FCF 81830
SIRET : 752 008 086 00015 APE : 9499Z



Castres le 01/03/2023

SAISON 2023

Règlement des concours organisés par P.V. Castres

Organisateurs des concours :

PVC :	Pigeons Voyageurs de CASTRES	(Vitesse, jeunes, Demi-Fond)
PSA :	Pigeon Sport Agenais	(Demi-fond)
17°RC :	17° Région Colombophile	(Fond)

Le fait de participer aux concours, engage chaque amateur sans réserve, au respect du règlement de l'organisateur des concours. (P.V.Castres, PSA, 17°RC...) Ce règlement est subordonné au Règlement des Concours Nationaux qui sera appliqué dans son intégralité.

Mises en loges :

Tout pigeon mis en loges doit, être vacciné, avoir une bague adresse et une bague matricule avec le logo FCI, avoir une bague concours électronique ou caoutchouc, et être inscrit sur une feuille de jeux. Les feuilles de jeux seront correctement remplies avec la longitude et latitude de chaque colombier. Elles seront fournies au convoyeur lors du ramassage. Le paiement des frais de mise en loges doit être joint à cette feuille de jeux.

L'amateur fournira l'attestation de vaccination de ses pigeons et la facture d'achat du vaccin dès le premier concours joué.

Les paniers plastique de mise en loges ont des fonds en carton (à l'intérieur). Ils sont marqués devant et derrière avec le nom du concours, le nombre de pigeons, le sexe (M/F), et le nom de la société. Le nombre de pigeons/panier est indiqué sur le programme. Les paniers doivent être "plombés" !

Ramassages :

Les heures sont indiquées sur le programme et doivent être respectées.
Une aide doit être apportée aux convoyeurs pour décharger/charger les paniers

Lâchers :

Les permis de lâcher sont déposés par l'organisateur du concours défini dans le programme. Les lâchers peuvent être différés ou annulés par l'organisateur en fonction de conditions exceptionnelles.

Clôture des concours, constatation, et dépouillements :

Clôture des concours :

- J, VTC Jour J+0
- DF Jour J+1
- FD Jour J+2

Toutes les feuilles de dépouillement seront transmises à castres@lespigeonsvoyageurs.fr sous forme électronique (.pdf ET .xls) au plus tard à 21H00 le jour de la clôture du concours. (*Même pour les amateurs ayant enlogé mais pas constaté*).

Seuls les amateurs constatant électroniquement peuvent télétransmettre les résultats avec le matériel adapté.

Participation aux concours et aux transports :

Les concours sont ouverts aux amateurs des P.V.CASTRES et de la Colombe Albigeoise.

Invitation pour d'autres amateurs suivant les disponibilités.

- Frais de mise en loges indiqué sur le programme + 10€00/amateur/transport
- L'invitation est à demander à castres@lespigeonsvoyageurs.fr 7 jours avant et fera l'objet d'une réponse positive ou négative.
- Pas de classement en cours de saison.

Invitation d'autres clubs

- A étudier au cas/cas par l'inter-sociétés.

Les classements :

Seuls les concours inscrits au programme sont retenus pour les classements dans la catégorie concernée !

Remarque : Un jeune pigeon peut concourir dans la catégorie Vitesse, Demi-Fond, Fond, dans ce cas il sera classé uniquement dans la catégorie où il concourt !

Ils sont établis à la vitesse réelle exprimée en mètre/minute (m/min).

Exemple : Concours de Bordeaux/Castres 262kms en 3H10 --> 1378.94m/min (82.73km/h)

Les distances sont les distances fédérales (*Voir feuilles de distances FCF*).

Le nombre prix = **Nombre de pigeons enlogés/2** (Méthode ½ arrondie à la valeur supérieure).

Exemple : 435 pigeons enlogés --->435/2 --> 217.50 --> 218 prix

Le nombre points = ((Nombre Prix – La Place + 1) x 100/ Nombre Prix).

Exemple : le pigeon fait 27 ième du concours de 435 pigeons--> ((218-27 + 1) x 100/218) --> 88.07 points

Les classements seront effectués par P.V.CASTRES avec tous les pigeons constatés.

Les classements suivants seront établis :

- Championnat vitesse et as pigeon inter-sociétés.
- Championnat jeune et as pigeon inter-sociétés.
- Championnat demi-fond et as pigeon inter-sociétés.
- Championnat fond et as pigeon inter-sociétés.
- Championnat général et as pigeon inter-sociétés.

Championnat général inter-sociétés :

Tous les concours inter-sociétés au programme comptent (V, DF, FD, J) (Sauf lâchers secteur)

Le championnat est calculé par addition des prix des 2 premiers pigeons classés par concours et par amateur. En cas d'égalité c'est le nombre de points qui départage.

- Les récompenses :
 - 1° Amateur Colombe Albigeoise
 - 1° Amateur PVCastres
 - 2° Amateur Colombe Albigeoise
 - 2° Amateur PVCastres
 - 3° Amateur Colombe Albigeoise
 - 3° Amateur PVCastres

 - 1° As Pigeon général

 - 1° As pigeon jeunes

Un tirage au sort sera effectué avec les licenciés ayant participé aux concours (Joueur, Organisateur, Convoyeur, ...)

- Récompense (*non cumulative avec une récompense précédente*) :
 - 1 Amateur inter-sociétés tiré au sort

La remise des trophées 2023, est organisée par la Colombe Albigeoise, et s'effectuera à **Albi le dimanche 1° Octobre 2023** à la maison de quartier de Ranteil.

Concours jeunes pigeons 2023 (CASTRES) :

Un championnat "JEUNES PIGEONS", en hommage à Monique LOUCHET, sera calculé par addition des prix des 2 premiers jeunes pigeons classés par concours et par amateur en inter-sociétés. En cas d'égalité c'est le nombre de points qui départage.

- Récompense :
 - 1° Amateur **P.V.Castres** (*Trophée en mémoire 3° édition*)

Concours PSA

Classements, règlements et récompenses à l'initiative du PSA.

Concours 17°RC

Classements, règlements et récompenses à l'initiative de la 17°RC.